

Nicolas Dubois Chemant : nouveaux éléments biographiques

Nicolas Dubois Chemant : new biographical datas

Marguerite Zimmer

Docteur en chirurgie dentaire et en sciences historiques et philologiques (École pratique des hautes études, IVe section, en Sorbonne, Paris).

Mots clés

- ◆ procès
- ◆ jugement
- ◆ dents en porcelaine
- ◆ Dubois Chémant
- ◆ divorce

Résumé

Il est intéressant de revenir sur le jugement prononcé en 1792 par le juge de paix de la Section des Quatre Nations contre Nicolas Dubois Chemant. La découverte de ce document permet de connaître en détail le procès intenté par plusieurs dentistes parisiens et Alexis Duchâteau à l'encontre de Dubois Chemant à propos de la diffusion de dents et de « râteliers en pâte minérale ». Nous examinerons aussi, d'après l'inventaire de leur appartement, les dessous du divorce de Dubois Chemant et de son épouse Marie Anne Vallere.

Keywords

- ◆ legal action
- ◆ jugement
- ◆ porcelain teeth
- ◆ Dubois Chémant
- ◆ divorce
- ◆ inventory

Abstract

It is interesting to examine the judgement passed on 1792 by the « Section des Quatre Nations » against Nicolas Dubois Chemant. The minutes of the legal action intended by several Parisian dentists and Alexis Duchâteau against Dubois Chemant allow to know more on the history of artificial teeth and porcelain dentures. The consequences of the divorce of Dubois Chemant and Marie Anne Vallere are also presented.

De nombreux auteurs (1) se sont penchés sur la biographie des dentistes Nicolas Dubois Chemant (1753-1826 ?) et Jean-Joseph Dubois Foucou (1748-1830) et de l'apothicaire de Saint Germain en Laye, Alexis Duchâteau (1714-1792) (2), en se référant aux ouvrages imprimés, en présentant des dents artificielles et des dentiers terro-métalliques photographiés dans les musées ou chez les antiquaires, ou en tentant de replacer ces praticiens de l'art dentaire dans leur contexte historique. La découverte toute récente de documents inédits aux archives de la Seine nous autorise à revenir sur ces biographies.

Le procès intenté à Nicolas Dubois Chemant

Le jugement prononcé en 1792 par le juge de paix de la Section des Quatre Nations à l'encontre d'un certain nombre de dentistes parisiens et de l'apothicaire Alexis Duchâteau nous permet de revenir sur les conditions de fabrication et de dif-

fusion des dents et râteliers en « pâte minérale incorruptible » de Dubois Chemant.

Une première décision de justice (3) a été rendue le jeudi 26 janvier 1792 par Antoine Augustin Benoît Duportail, juge de paix, assisté de ses assesseurs Dejunquierre et Darmel, d'après une citation faite par Alexandre Choquet, huissier de la juridiction de la Section des Quatre Nations, à la requête des dentistes parisiens Dubois, Foucou, Palermo, Laveran, Laudumiey, Foucou l'aîné, Delafoudée, Delaborde, Dubois de Blenne, Demiraude, Picard, Carny, Ladoucette l'aîné, Le Brun, Legros de Demonteville, Dubois Chemant l'aîné, Salmar et Alexis Duchâteau, apothicaire à Saint-Germain-en-Laye, contre Dubois Chemant, dentiste breveté du roi Louis XVI. Apparaît ainsi une liste, méconnue, des dentistes parisiens de la fin du XVIII^e siècle. Dubois Chemant, demeurant à Paris, Cul de sac Conty n° 4, avait comparu, en personne, à la suite de la demande exprimée par Dubois Foucou et d'autres confrères. Dubois Foucou avait dénoncé Dubois Chemant par la voie des journaux au Tribunal Public « comme un homme qui propose une matière dont l'usage est dangereux et qui avance

Correspondance :

55, rue de Sélestat 67100 Strasbourg (m.zimmer@sfr.fr)

des assertions fausses et capable d'induire ce même public en erreur » (4). Les dentistes parisiens souhaitaient que Dubois Chemant fût déchu et que le Brevet d'invention, à lui accordé par le roi Louis XVI, le 6 septembre 1791, fût révoqué. Les dentistes parisiens, et en premier Dubois Foucou, prétendaient que Dubois Chemant n'était pas l'inventeur de la matière employée pour la fabrication des râteliers et affirmaient que la première découverte avait été faite par Duchâteau. Ils prétendaient aussi que Dubois Chemant n'était pas davantage l'inventeur des ressorts et que la prétendue pâte minérale n'était rien d'autre qu'une espèce particulière de pâte de porcelaine tendre.

Duchâteau s'était bel et bien présenté à l'audience du juge, comme le confirme le jugement rendu le 26 janvier 1792. La requête fut mise en délibéré, jugée une deuxième fois par Duportail (5), le 9 février 1792, puis remise à nouveau en délibéré à l'audience du jeudi 16 février (6).

Un complément d'enquête permit d'écouter les dépositions d'Antoine Regnier, directeur de la manufacture des Porcelaines de Sèvres, et de Jacques François Deparis, chef d'atelier de la manufacture. D'après le certificat de Regnier (7), Dubois Chemant s'était rendu à la manufacture de Sèvres environ six ans auparavant (soit en 1786) pour faire des essais sur différentes pâtes qui composent les deux sortes de porcelaines : la dure, composée de kaolin, avec laquelle il n'avait pas réussi, et la porcelaine de France, dite tendre, faite de minéraux et d'alkalis. Cette dernière avait été composée par Gravant père, il y avait environ 50 ans, c'est à dire vers 1742. Gravant avait transmis son secret à son fils, qui, lorsqu'il quitta la manufacture, en fit la composition devant Regnier. Ce dernier en avait dressé le procès-verbal. Dubois Chemant avait employé cette pâte et « réussi parfaitement, à la satisfaction de tout le monde avec cette nouvelle composition ». Les chimistes de la manufacture, écrit Regnier, ont alors composé des couleurs pour imiter les tons de blanc et des chairs. En janvier, Regnier avait donné l'ordre de délivrer 4 livres de pâte tendre à Dubois Chemant, et, dans une annotation, en marge de son certificat, Regnier précise « qu'il n'a donné l'ordre de délivrer de pâte de porcelaine qu'à De Chemant jeune d'abord et ensuite plusieurs années après à M. Dubois, son frère ainé ». De Chemant jeune étant Jean Mathurin, le jeune frère de Dubois Chemant.

Le certificat de Jacques François Deparis (8) confirmait les dires de Regnier. En 1786, six ans avant le procès intenté par les dentistes parisiens, Dubois Chemant avait apporté à la manufacture de Sèvres des modèles de râteliers en cire, sur lesquels il avait ordonné de faire des moules pour mouler des porcelaines dures. Ces modèles avaient été exécutés par différents ouvriers, en porcelaine dure, cuites et peintes. Après la livraison de cette cuisson, Dubois Chemant avait demandé qu'on lui fournisse de la porcelaine tendre, à laquelle il avait mélangé de la terre et des couleurs de sa composition pour en faire une mixture dont Deparis ne pouvait divulguer le secret. Deparis confirmait devant le juge que, depuis 46 ans qu'il travaillait à la manufacture de Sèvres, il n'avait jamais vu exécuter, ni faire des dents en porcelaine que par Dubois Chemant.

Au cours de l'audience du 16 février 1792 fut présenté également un certificat, rédigé par le médecin chimiste Jean D'Arcet (1725-1801) (9). D'Arcet (10), successeur du chimiste Pierre Joseph Macquer (1718-1784) au poste de directeur de la manufacture de Sèvres, fut le premier à avoir fabriqué de la porcelaine en France (11). D'Arcet avait été nommé commissaire de l'Académie des sciences pour examiner avec Raphaël Bienvenu Sabatier (12) (1732-1811), chirurgien en chef de l'hôpital des Invalides, les nouveaux râteliers artificiels, leur application, leurs avantages et leurs inconvenients. Or, les procès verbaux de l'Académie des sciences du samedi 23 mai 1789 précisent que « pour les râteliers artificiels de Mr. Chemant, point de commissaire, comme ayant été déjà approuvé par la Société de médecine » (13). L'Académie des sciences

est probablement revenue sur cette décision, car elle a conservé deux rapports sur les dents artificielles de Dubois Chemant. Le premier correspond au rapport manuscrit de D'Arcet et de Sabatier (14) du 10 juin 1789; le second (15) est une copie manuscrite, conservée dans les Procès verbaux de 1789. D'Arcet avait examiné les modèles que Dubois Chemant lui avait présenté, avait reconnu qu'ils étaient en porcelaine, en avait étudié la composition, avait constaté que « certains râteliers complets se meuvent au moyen de ressorts de l'invention de Dubois Chemant », et s'était même déplacé pour examiner les prothèses que ce dernier avait réalisé sur plusieurs personnes dans Paris. D'Arcet et Sabatier affirment qu'ils n'ont vu que des prothèses partielles, mais Étienne Louis Geoffroy (1725-1810), membre de la Société de médecine, leur avait déclaré qu'il porte depuis cinq mois, soit depuis janvier 1789, un appareil complet, exécuté par Dubois Chemant. Mathurin Jacques Brisson (1723-1806), physicien naturaliste, avait bien voulu déterminer la pesanteur de la porcelaine employée par Dubois Chemant. D'Arcet et Sabatier ne trouvaient aucun inconvénient à ces dentiers. Dubois Chemant avait même envoyé Duchâteau, en personne, chez D'Arcet. L'homme était alors un vieillard, écrit D'Arcet, qui lui avait montré son râtelier, « mais il ne fut pas question alors que la composition fut ou ne fut pas à lui ou à M. de Chemant » (16). Le rapport du jugement du 16 février 1792 précise également que d'après les affirmations de Dubois Foucou, Palermo et consorts et au vu du rapport présenté à l'Académie de chirurgie Dubois Chemant ne connaissait Duchâteau que depuis quatre ans (soit depuis 1788). D'après Baron (17) ce rapport a été présenté à l'Académie de chirurgie le 22 avril 1788 par Geoffroy, Palle et Fourcroy, mais un autre compte rendu avait été présenté à l'approbation de la faculté de médecine, suivi d'un rapport, dressé par Desemet, Bajet et Petit Radel, le lundi 2 mars 1789, et dont le sceau avait été apposé par Cruchet (18) le 5 mars suivant. De même, d'après un certificat, signé par Duchâteau, le 7 janvier 1792, et rapporté par Dubois Chemant, Duchâteau portait depuis quinze ans une prothèse réalisée avec des dents en porcelaine. Ce qui laisse supposer que le dentier en porcelaine de Duchâteau a été réalisé entre 1777 et 1779, fait confirmé par Duchâteau et publié par Dubois Chemant (19), ainsi que par D'Arcet et Sabatier (20) dans leur rapport du 10 juin 1789, car l'un des deux dit avoir vu, « il y a une douzaine d'années, pour la première fois, un râtelier complet de cette matière qu'un apothicaire de Saint-Germain-en-Laye, privé de toutes ses dents, s'étoit fait faire, et qu'il porte encore actuellement ». Ces auteurs précisent que ce râtelier complet avait été réalisé à l'aide d'une porcelaine différente et que les ressorts qui joignaient les deux pièces étaient des baleines, alors que celles de Dubois Chemant étaient en or. Le râtelier de Duchâteau, écrivaient-ils, était grossier et lourd, les deux parties du râtelier étaient plates au niveau des arcades dentaires, tandis que ceux de Dubois Chemant étaient moulés sur les arcades. La couleur de la matière imitant la gencive était moins belle, les dents d'un blanc de porcelaine ordinaire. Duchâteau n'aurait donné aucune suite à son essai. Par la suite, Dubois Chemant (21) (Fig. 1) affirmera que c'était lui qui avait réalisé le dentier de Duchâteau.

Les dentistes parisiens reprochaient également à Dubois Chemant d'avoir obtenu une patente en Angleterre, six mois avant d'avoir pris un brevet d'invention (22) en France. Attendu qu'un procès-verbal avait été dressé au secrétariat du Directoire du département de Paris, le 3 septembre 1791, lors du dépôt du brevet français de Dubois Chemant, qu'il lui fut accordé trois jours plus tard, en vertu des décrets des 21 et 25 juin 1791, la patente anglaise aurait été prise en mars avril 1791. Au moment où Dubois Chemant avait pris la patente anglaise aucune loi sur les brevets d'invention n'existeit en France. On ne pouvait donc lui reprocher de s'être tourné vers l'Angleterre et, en conséquence, le jugement rendu le 16 février 1792, concluait au maintien de la possession et de la

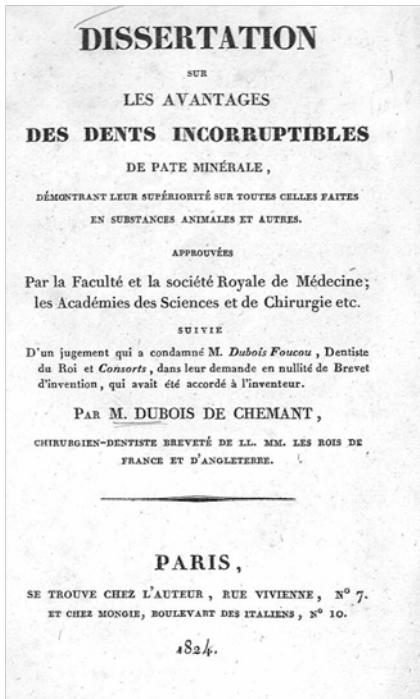


Fig. 1.

pleine jouissance du brevet par Dubois Chemant. Les dentistes Dubois l'aîné, Dubois Foucou, Palermo et consorts furent déboutés et condamnés à verser 10.000 livres de dommages et intérêts à Dubois Chemant.

L'affaire n'était pas terminée pour autant. Un autre jugement a été rendu par Duportail, le 1^{er} mars 1792, à l'encontre de Palermo, dentiste demeurant également Quai Conty. Palermo avait fait insérer une annonce dans le *Journal de Paris* et dans la *Chronique* du 19 janvier 1792, dans laquelle il déclarait qu'il fabriquait et contrefaisait des dents et des râteliers de la composition et d'après l'invention de Dubois Chemant. Le juge défendit expressément à Palermo de faire dans le futur de semblables annonces et le condamna à verser 3000 livres de dommages et intérêts à Dubois Chemant ; le double en cas de récidive. La somme serait versée au profit des pauvres de la Section des Quatre Nations. Palermo se défendit en affirmant qu'il n'avait fait cette annonce que pour couvrir de ridicule la promesse indécente faite par Dubois Chemant de donner vingt-six louis à quiconque lui dénoncerait les contre-facteurs des dents et râteliers de sa composition.

Dubois Chemant fit placer, sans aucune autorisation, le jugement du 16 février 1792, ce qui était contraire aux lois de l'Assemblée nationale. Palermo et consorts portèrent le forfait devant la justice et, le 22 mars 1792, pour avoir fait afficher le jugement, Dubois Chemant fut condamné par le juge de paix Duportail à verser 3000 livres de dommages et intérêts aux pauvres de la Section des Quatre Nations. Ce nouveau jugement fut imprimé et affiché en 1000 exemplaires, aux frais de Dubois Chemant.

Le divorce de Dubois Chemant

Le procès de 1792 et la Révolution eurent-ils un impact sur la vie de Nicolas Dubois Chemant et de son épouse Marie Anne Vallere ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que le divorce, prononcé le 17 avril 1793, fut enregistré le 13 mai suivant et des scellés apposés le onze nivôse an II de la République (= 31 décembre 1793) par Jacques Louis Hotteterre (23), assesseur faisant fonction de juge de paix par intérim de la Section de l'Unité, sur les portes de l'appartement qu'ils occupaient, au premier étage de la maison située Cul-de-sac de l'unité, Conty n° 4. Marie Anne Vallere, demeurant alors rue du Pon-

ceau, section des amis de la Patrie, s'était fait représenter par Charles Hyppolite Blainville (24), fondé de pouvoir, rue du Fouare, section du Panthéon. Quant à Dubois Chemant, il était absent lors de l'apposition des scellés sur les meubles et effets garnissant l'appartement. Il est à Londres, où il avait l'habitude de séjourner tous les ans, en qualité d'artiste, et avait loué son appartement parisien de la rue Cul-de-sac de l'unité à la citoyenne Marie Jeanne Charlotte Queyret, veuve de Philippe Ferdinand Charlemagne de Rivière. Après avoir dressé l'inventaire des meubles et des objets dudit appartement, Hotteterre, demeurant à Paris, rue du Colombier n° 1156, et son greffier Louis Choquet, assesseur au tribunal de paix de la section de l'unité, demeurant rue du Sépulcre n° 728, en avaient laissé la jouissance à Queyret.

Un inventaire de l'appartement, dressé par Hotteterre, Choquet et Blainville, le 31 décembre 1793, montre que la pièce principale comportait une cheminée, un saloir posé sur le dessus, une glace moyenne de 27 pouces de haut et 29 pouces de largeur, une alcôve avec un lit et deux chevets garnis en camelot moiré, garnis d'un fond, sanglé de deux matelas avec paillasse, un lit en plumes, un traversin et une couverture en laine. À côté de l'alcôve, un cabinet. L'huisser a relevé l'existence d'une commode en acajou, avec cinq tiroirs. Ils sont vides et servaient probablement à ranger les vêtements de Dubois Chemant. Au-dessus de la commode, une glace en deux parties. La chambre comporte, en outre : un secrétaire à bascule, en bois, sur lequel sont représentées des fleurs ; au-dessus du secrétaire, un petit tableau présente un petit caniche ; six chaises fourrées de paille, une chiffonnier, avec un dessus en marbre, un petit miroir dans un cadre noir ; dix-huit bouteilles d'Élixir pour les dents, dont neuf au prix de dix livres et les neuf autres de cent sous ; une cuillère en métal d'Angleterre, une brosse. Une suite permet de passer dans une chambre à coucher comportant un poêle en faïence, un lit en fer à colonnes garni d'un sommier de crin et de deux matelas, un lit de plumes, avec un traversin et une housse en mousseline peinte, un ciel en toile de coton et quatre prunelles en cuivre, deux commodes en bois de placage à cinq tiroirs, en assez mauvais état, une toilette pour femme dont le bois de placage est aussi en mauvais état, un tapis de pied de turquin commun, une glace, une table ovale pliante, sept chaises fourrées de paille. Le mobilier est donc plutôt modeste. Du papier collé sur toile, au-dessus de la cheminée, deux petites mousselines rayées posées sur les portes vitrées, sous tringle, et la pièce, tapissée par du papier collé, laissent à penser que les locataires n'ont pas vécu dans un luxe ostentatoire. Au bout d'un corridor, la cuisine donne accès à un petit office. Un petit escalier permet de grimper vers une chambre lambrisée, comportant un lit de sangle couvert d'une paillasse, d'un sommier, de deux matelas et d'un lit de plumes avec couverture. Un baldaquin en indienne achève de meubler la pièce. Donc, un confort douteux pour écrire à la lueur des bougies ou pour élaborer des elixirs dentaires. Mais n'était ce pas un fait courant parmi les scientifiques ou les intellectuels de l'époque ?

Le partage des biens entre époux ne fut pas simple, car Dubois Chemant avait deux filles : Marie Clémence, née hors mariage, et Reine, fille légitime. Le vingt-trois pluviose an II (11 février 1794), la citoyenne Marie Valet (25), couturière en robes, place Saint-Michel n° 12, section de Marat, mère de Marie Clémence, s'était manifestée auprès de Hotteterre afin de s'opposer aux reconnaissances et levées des scellés (26). Elle avait avancé la somme de deux cent cinquante livres pour payer les six mois de pension de sa fille et souhaitait obtenir la contribution, pour moitié, de l'entretien et l'achat d'aliments pour cette fille naturelle et, de plus, mineure au moment des faits (27).

Étaient venus déposer également, devant Hotteterre (28), contre la reconnaissance et levée des scellés dudit appartement de Dubois Chemant : le vingt-sept pluviose an II (15 février 1794), Antoine Gabriel Coignet, demeurant à Paris,

rue Saint-Jacques, n° 284, section Beaurepaire, au nom de Marie Élisabeth La Faurie, veuve de Robert, institutrice, demeurant à Neuilly, section de Clichy, district de Franciade, qui réclamait la somme de deux cent cinquante livres pour deux quartiers échus le cinq mars de la pension de Reine ; le huit ventôse an II (26 février 1794), Guillaume Grette, demeurant rue et Cul-de-sac de l'unité, au nom et comme ayant charge de Suzanne Vieillard, fille majeure demeurant dans la même maison; et, le treize ventôse an II (3 mars 1794), Marie Anne Rosalie Devouges, marchande de mode, rue du Roulle n° 297. Les procès-verbaux furent présentés au notaire Antoine François Charpentier, rue de l'Arbre Sec, à Paris, et à Jean Gabriel Blanc, premier vendeur, section Bonconseil. Venaient s'ajouter à ces doléances, le vingt-quatre ventôse an II (14 mars 1794), celles de Valentin Collenberg, marchand de vin, rue de la Monnaye, créancier de Dubois Chemant et de son épouse pour la somme de cent soixante-sept livres huit sols, pour la fourniture de vin ; le dix-neuf floréal an II (8 mai 1794), celles d'Antoine Gardiennette, demeurant au coin de la rue de la Monnaye et Germain l'Auxerrois, tuteur de Françoise Pauline Gardiennette, chargé de recouvrer les cent trente-quatre livres que Dubois Chemant devait à son père, Jean Baptiste Gardiennette, pour des fournitures (29). Toutes ces personnes opposantes furent convoquées, le 16 mai 1794, pour assister à la suite de l'inventaire des biens de Dubois Chemant et de son épouse.

Le quatre thermidor an II (22 juillet 1794) comparut aussi Dobie Gottschalt, demeurant rue des Cannettes n° 508, qui réclamait au couple Dubois Chemant la somme de cinquante-deux livres pour fournitures de « souliers », faits par lui. Se manifesta également Augustin Louis Gilliers, rue des Bons Enfants n° 1324, section de la Montagne, en tant que fondé de pouvoir de Jeanne Maurice Pulcherie De Villemur, femme séparée quant aux biens de Pierre Claude Charles Brulard, demeurant à la Fere (département de l'Aisne), et réclamant les glaces, boiseries et autres objets d'utilité et d'agrément se trouvant dans l'appartement de Dubois Chemant. Les huissiers remirent l'inventaire des biens de Dubois Chemant à Charpentier, notaire, et à Leblanc fut confiée la tâche de les vendre. Il y eut même une dénonciation de la part de Guillaume Grette, qui prétendait qu'il existait une pièce isolée, au premier étage, dans une autre cour, et qu'on y aurait transporté des effets dépendant de la communauté (30). Comme le confirme les archives (31), Dubois Chemant possédait une maison à Londres, où il exerçait la profession de dentiste. L'adresse, n° 2 Frith Street, Soho Square, figure dans *A dissertation on artificial teeth in general* (32), publié à Londres, en 1797.

Qu'est devenu Dubois Chemant après les années révolutionnaires ? Nous n'en savons pas grand- chose. D'après Pierre Baron il a été naturalisé anglais le 19 juillet 1797 et continuait à publier des pamphlets.

Bibliographie

- DAGEN Georges, Documents pour servir à l'Histoire de l'Art dentaire en France, principalement à Paris, ed. *La Semaine Dentaire*, 1922 ; DAGEN Georges, « Études et recherches sur les dentistes parisiens de la Révolution française », *Revue dentaire canadienne*, 1926, vol. IX, n° 11, p. 352-356 ; vol IX, n° 12, p. 389-393. DE-CHAUME Michel, HUARD Pierre, *Histoire illustrée de l'art dentaire*, Roger Dacosta, Paris, 1977, p. 91, 93, 236, 238, 248. KURDYK Bernard, « Une révolution au début du XIX^e siècle : les dents minérales artificielles », *Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire*, vol. I, Obernai, 1996, p. 44-55. LEMERLE Lucien, *Notice sur l'histoire de l'art dentaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, suivie du catalogue de l'exposition rétrospective de l'art dentaire organisée par l'École dentaire de Paris à l'Exposition universelle de 1900*, Bureau de L'Odontologie, Paris, 1900, p. 118-123. RING Malvin E., *Dentistry. An illustrated history*, Abradale Press, Harry N. Abrams, Mosby Year Book, New York, 1992, p. 180-181, 204; ZIMMER Marguerite, « À propos de certains perfec-

- tionnements apportés au cours du XIX^e siècle à la fabrication et à la fixation des dents et des palais artificiels », *Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire*, vol. I, Obernai, 1996, p. 77-86. BARON Pierre, *Dental practice in Europe at the end of the 18th Century*, ed. Christine Hillam, Amsterdam, New York, 2003, p. 114-115 ; 118; 120-123; 467.
- VERCHÈRE Louis, « Le pharmacien Alexis Duchâteau inventeur des dents de porcelaine », *Revue d'Odontostomatologie*, T. III, n° 5, 1974, p. 423-426.
 - Cote D10 U1, carton 15, dossier Dubois Chemant, procès verbal du 26 janvier 1792, Arch. de la Seine.
 - DUBOIS CHEMANT Nicolas, *Lettre à M. Andouillé, Conseiller d'État, 1^{er} chirurgien du Roi et président de l'Académie royale de chirurgie*, Impr. Cailleau, 1790.
 - Cote D10 U1, carton 15, p. v. du 9 février 1792, Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 15, p. v. du 16 février 1792, Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 15, certificat d'Antoine Regnier, 16 février 1792, Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 15, certificat de Jacques François Deparis, Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 15, certificat de Jean d'Arcet, daté du 16 février 1792, Arch. de la Seine.
 - Dossier biographique de Jean d'Arcet, Archives de l'Académie des sciences de l'Institut de France.
 - Voyez « Observations sur le mémoire de Guettard concernant la porcelaine », lu en 1766 à l'Académie des sciences de Paris par le duc Brancas de Lauraguais, protecteur de Jean d'Arcet.
 - Dossier biographique de Raphaël Bienvenu Sabatier, Arch. de l'Académie des sciences de l'Institut de France.
 - Procès verbaux manuscrits de l'Académie des sciences, 1789, p. 141.
 - Rapport manuscrit de d'Arcet et Sabatier sur les dents artificielles de Dubois Chemant, pochette de séance du 10 juin 1789.
 - Procès verbaux manuscrits de l'Académie des sciences, 1789, p. 149-153.
 - Cote D10 U1, carton 15, p. v. signé par Duportail, le 16 février 1792, Arch. de la Seine.
 - BARON Pierre, *op. cit.* cf. (1)
 - Une précision de DUBOIS CHEMANT dans *A dissertation on artificial teeth in general*, J. Barker, London, 1797. Voir aussi la 4th éd., T. Bensley, Londres, 1804.
 - DUBOIS CHEMANT Nicolas, *Dissertation sur les avantages des dents incorruptibles de pâte minérale, démontrant leur supériorité sur toutes celles faites en substances animales et autres, suivie d'une réfutation sommaire des assertions avancées par M. Dubois Foucou*, Gattey, Paris, 1789, p. 23.
 - Rapport manuscrit de d'Arcet et Sabatier sur les dents artificielles de Dubois Chemant, *op. cit.*
 - DUBOIS CHEMANT Nicolas, *Dissertation sur les avantages des dents incorruptibles de pâte minérale...*, Mongis, Paris, 1824, p.11. Site Medica/BIUM.
 - DUBOIS CHEMANT Nicolas, Brevet d'invention n° 13 pour la fabrication de dents et râteliers de pâte minérale incorruptible et sans odeur, 3 sept. 1791. Arch. de l'Institut National de la Propriété Industrielle.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du onze nivôse an II, signé par Hotteterre, Blainville et Choquet. Arch. de la Seine.
 - La procuracy avait été accordée à Charles Hippolyte Blainville après qu'il fût passé devant Thion, notaire, le vingt-trois nivôse an II (12 janvier 1794).
 - L'orthographe du nom varie en fonction du procès-verbal et figure aussi sous Vallet.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du vingt-trois pluviôse an II, signé par Hotteterre. Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du vingt-et-un ventôse an II, signé par Marie Vallet. Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du vingt-sept pluviôse, huit et treize ventôse an II, signés par Hotteterre, Coignet, Grette et Devouges. Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du vingt-quatre ventôse et dix-neuf floréal an II. Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 17, p. v. du 26 ventôse an II (16 mars 1794), signé Guillaume Grette. Arch. de la Seine.
 - Cote D10 U1, carton 17, Mémoire pour Marie Anne Vallière, montrée à Toulin, commissaire national du Tribunal, le vingt-trois pluviôse an II (11 février 1794). Arch. de la Seine.
 - DUBOIS CHEMANT Nicolas, *A dissertation on artificial teeth in general*, Barker, London, 1797, 36 p. Voir aussi DUBOIS CHEMANT Nicolas, *A dissertation on artificial teeth*, 4th éd., Bensley, London, 1804.